

Colloque

« *Le principe de subsidiarité au sens du droit de la Convention européenne des droits de l'homme* »

18 et 19 octobre 2013, Montpellier

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et Prénom :

Fonction :

Adresse :

Tél :

Email :

Professionnels	Enseignants hors Université Montpellier I	Etudiants* Enseignants UM 1/ Membres de la CEDECE
Inscription : 150 euros (Buffet inclus)	Inscription : 50 euros Buffet : 25 euros	Inscription : Gratuite * joindre photocopie carte étudiant Buffet : 25 euros
Participera au buffet (18/10 à 12 h 30)	Participera au buffet (18/10 à 12 h 30)	Participera au buffet (18/10 à 12 h 30)
OUI NON	OUI NON	OUI NON

Les avocats doivent s'inscrire directement auprès de l'EFACS,

Maison des avocats, 14 rue Marcel de Serres, CS 49503, 34961 Montpellier Cedex 2
formationcontinue@avocats-efacs.com - 04 67 61 72 80.

Avocats abonnés EFACS : Gratuit. **Avocats non-abonnés EFACS** : Chèque de 270 euros à l'ordre de l'EFACS.

Pour les autres participants, règlement par chèque à l'ordre de M. l'Agent

Comptable **Université Montpellier I**

I.D.E.D.H.- Secrétariat du colloque, M. AFROUKH

Faculté de Droit, 39, Rue de l'Université

34060 MONTPELLIER cedex 01

04.67.61.51.43 / Fax : 04.67.61.54.58/ idedh@univ-montp1.fr

Colloque

« *Le principe de subsidiarité au sens du droit de la Convention européenne des droits de l'homme* »

18 et 19 octobre 2013, Montpellier

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et Prénom :

Fonction :

Adresse :

Tél :

Email :

Professionnels	Enseignants hors Université Montpellier I	Etudiants* Enseignants UM 1/ Membres de la CEDECE
Inscription : 150 euros (Buffet inclus)	Inscription : 50 euros Buffet : 25 euros	Inscription : Gratuite * joindre photocopie carte étudiant Buffet : 25 euros
Participera au buffet (18/10 à 12 h 30)	Participera au buffet (18/10 à 12 h 30)	Participera au buffet (18/10 à 12 h 30)
OUI NON	OUI NON	OUI NON

Les avocats doivent s'inscrire directement auprès de l'EFACS,

Maison des avocats, 14 rue Marcel de Serres, CS 49503, 34961 Montpellier Cedex 2
formationcontinue@avocats-efacs.com - 04 67 61 72 80.

Avocats abonnés EFACS : Gratuit. **Avocats non-abonnés EFACS** : Chèque de 270 euros à l'ordre de l'EFACS.

Pour les autres participants, règlement par chèque à l'ordre de M. l'Agent

Comptable **Université Montpellier I**

I.D.E.D.H.- Secrétariat du colloque, M. AFROUKH

Faculté de Droit, 39, Rue de l'Université

34060 MONTPELLIER cedex 01

04.67.61.51.43 / Fax : 04.67.61.54.58/ idedh@univ-montp1.fr